



SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE RÉVISÉ

2016-2020

• RÉSUMÉ •



INTRODUCTION

POURQUOI UN SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE?

Parce que la Loi en sécurité incendie exige de soumettre un schéma de couverture de risques en incendie et de le réviser à la sixième année de la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité. Également, parce que les orientations prises par le ministère de la Sécurité publique imposent des exigences en matière de sécurité incendie.

COMMENT LE SCHÉMA A-T-IL ÉTÉ RÉVISÉ?

Dans un premier temps, le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SSIAL) a dressé un bilan du schéma en vigueur.

Par la suite, le SSIAL a analysé les écarts et réévalué les risques sur le territoire de l'agglomération de Longueuil.

Enfin, des mesures et des moyens actualisés permettront d'optimiser l'organisation de la sécurité incendie, en conformité avec les objectifs et les exigences du ministère de la Sécurité publique.

QUAND LE SCHÉMA RÉVISÉ SERA-T-IL MIS EN APPLICATION?

Le schéma adopté par le conseil d'agglomération entre en vigueur le 90^e jour suivant la réception de l'attestation de conformité délivrée par le ministre ou à une date antérieure fixée par le conseil d'agglomération (date estimée : début 2016).

COUVERTURE DU TERRITOIRE

ACTUEL

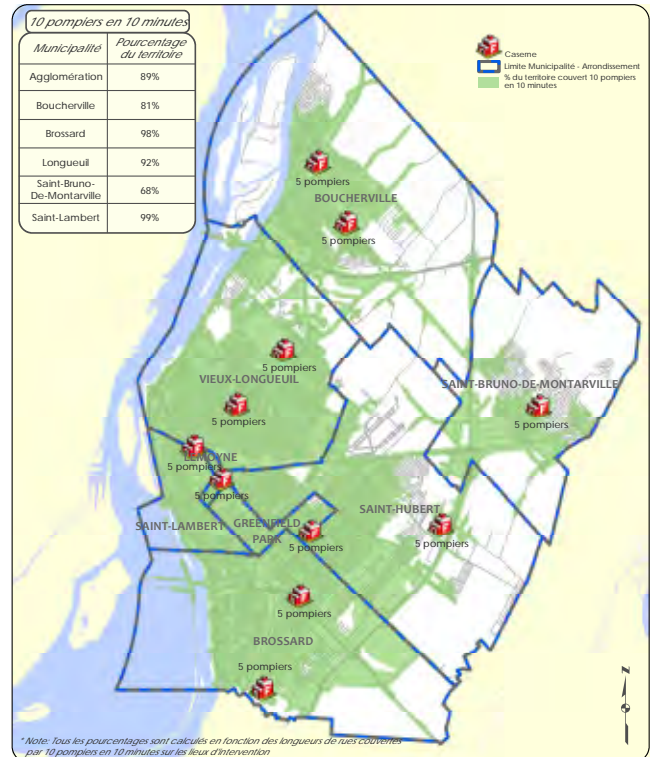
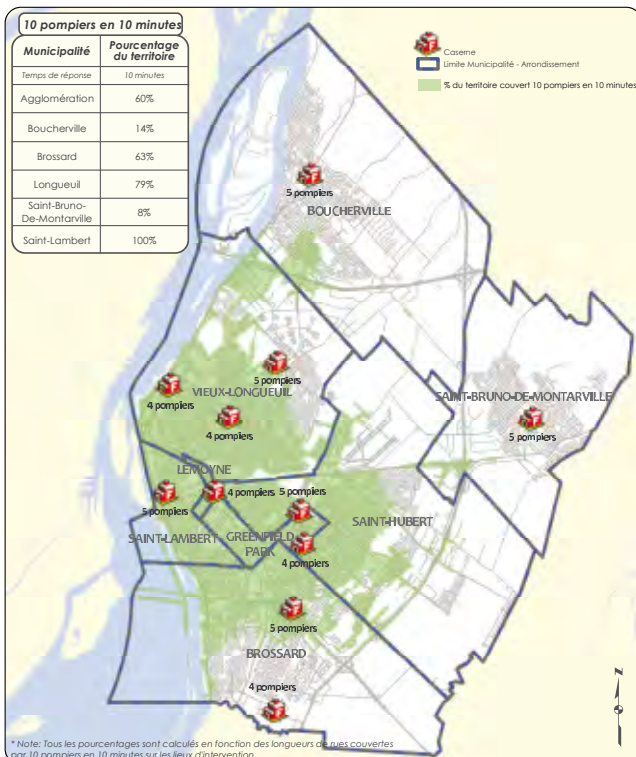
11 casernes :

- 6 casernes à 5 intervenants par équipe
- 5 casernes à 5 intervenants par équipe
- Le territoire de l'agglomération est couvert à 60 % à l'égard des objectifs de la force de frappe de dix pompiers en moins de dix minutes.

SCHÉMA RÉVISÉ

11 casernes :

- 11 casernes à 5 intervenants par équipe
- Le territoire de l'agglomération est couvert à 89 % et conforme aux objectifs de la force de frappe de 10 pompiers en moins de 10 minutes.
- Construction de 3 casernes, dont une sera équipée d'un centre de formation et d'un parcours d'entraînement.



Service de sécurité incendie AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Scénario A-11

Pourcentage de couverture du territoire par les 10 premiers pompiers arrivés en 10 minutes ou moins sur les lieux de l'intervention

Préparé par: Service de la géomatique Date: 22 novembre 2013

Plan 13EM512001 R00 Échelle: 1:117 000

Service de sécurité incendie AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Scénario E Modifié - Casernes à 5 pompiers

Pourcentage de couverture du territoire par les 10 premiers pompiers arrivés en 10 minutes ou moins sur les lieux de l'intervention

Préparé par: Service de la Géomatique Date: 16 mai 2014

Plan 14EM505009 R00 Échelle: 1:117 000

LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Les mesures proposées au chapitre de la prévention visent à réduire tant le nombre d'incendies que celui des décès, des blessures et des dommages matériels causés par le feu.

À ce propos, le SSIAL assurera la mise en œuvre des programmes suivants :

- l'évaluation et l'analyse des incidents;
- la mise à niveau de la réglementation municipale;
- la vérification des avertisseurs de fumée;
- l'inspection périodique des risques élevés et très élevés;
- l'éducation et la sensibilisation du public;
- la mise aux normes des systèmes d'alarme incendie;
- l'entretien et la vérification des bornes d'incendie municipales et privées.

Pour accomplir de façon optimale l'ensemble de ces activités, le SSIAL devra embaucher un technicien en prévention incendie, revoir les processus d'affaires, se doter d'outils technologiques et acquérir trois véhicules pour l'éducation du public.



L'INTERVENTION

DÉPLOIEMENT DE LA FORCE DE FRAPPE – SECTEUR AVEC RÉSEAU D'AQUEDUC

Années	Activités	Agglomération Longueuil	Boucherville	Brossard	Longueuil	Saint-Bruno-de-Montarville	Saint-Lambert
Année 1 à Année 5	Déployer la force de frappe indiquée dans les secteurs munis d'un réseau d'aqueduc et de bornes d'incendie	X					
Catégories de risques	Nombre minimal d'intervenants	Autopompe et/ou pompe-échelle homologuée ULC-S-515	Temps de la force de frappe complétée		Affectation des effectifs, formation et système de commandement		
Faibles	10	1 au minimum	10 minutes et moins		Affecter les effectifs aux opérations de façon à favoriser le temps de réponse et l'efficacité d'intervention de la force de frappe sur 89 % du territoire de l'agglomération.		
Moyens	10	1 au minimum			Acquérir deux véhicules pour les chefs aux opérations comptant dans la force de frappe.		
Élevés	15	2 au minimum	15 minutes et moins		Maintenir les programmes de formation selon les normes établies et reconnues, l'ajuster au besoin et maintenir à l'embauche l'exigence de la formation selon la réglementation en vigueur.		
Très élevés	15	2 au minimum			Maintenir un système de commandement selon les normes établies et en vigueur.		

Pour accomplir de façon optimale l'ensemble de ces activités lors de l'intervention, le SSIAL devra créer et combler quatre postes de chef aux opérations, huit postes de pompier régulier et acquérir deux véhicules pour les nouveaux chefs aux opérations.

AUTRES RISQUES

- Maintien du service de désincarcération selon les standards reconnus par le milieu
- Formation du personnel du SSIAL en matières dangereuses au niveau opérationnel, conformément aux normes en vigueur et acquisition des équipements spéciaux requis
- Conclusion d'une entente intermunicipale avec un service de sécurité incendie (SSI) pour obtenir le service spécialisé d'intervention en matières dangereuses
- Conclusion et maintien d'une entente intermunicipale avec un SSI portant sur l'intervention d'une équipe spécialisée en sauvetage avec cordages et aussi en espace clos
- Maintien du service spécialisé de sauvetage nautique et sur glace

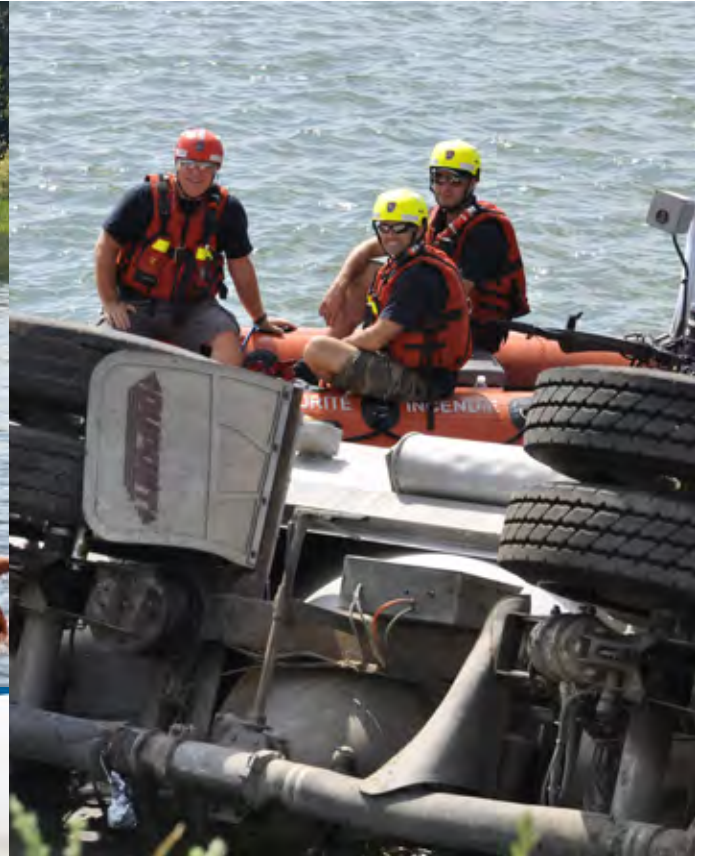


TABLEAU DES EFFECTIFS

Le SSIAL répond annuellement à quelques 7 300 appels (incendies de bâtiments, interventions impliquant des matières dangereuses, incidents routiers, alarmes d'incendie, etc.). Afin de réduire le temps de réponse de ces appels et d'améliorer l'efficacité des interventions, le schéma propose notamment les mesures suivantes :

- Embauche de 1 technicien en prévention incendie
- Création de 4 postes de chef aux opérations
- Création de 8 postes de pompier régulier

EFFECTIFS DU SSIAL ACTUEL ET À LA FIN DU SCHÉMA RÉVISÉ

Statuts	Actuel	Proposé	Variation à la fin du schéma révisé
Cadres pompiers	17	21	4
Cadres civils	2	2	0
Lieutenants	44	44	0
Lieutenants-instructeurs	4	4	0
Pompiers réguliers	157	165	8
Techniciens en prévention incendie	19	20	1
Chefs de section - Mesures préventives	2	2	0
Chef de section (ingénieur)	1	1	0
Employés - Administration	8	8	0
Pompiers temporaires	101	101	0
TOTAL	355	368	13







MAI 2015

Ce document est imprimé sur du papier fabriqué au Québec.



100%



ÉCOLOGO
PROJET ÉCOLOGO - BOUTIQUE
DES ÉCOLOGES
100% DE PAPIER RECYCLÉ
PRODUIT EN QUÉBEC
100% RECYCLÉ
100% RECYCLÉ